

Membres présents : Marie-Françoise BUNOUST, Simone DÉLIOT, Évelyne FEIN, Nicolas GIRARDET, Sylvie LUCCISANO, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Bernard SÉNÉ,

Membres absents excusés : Jean-Baptiste CAU, Vincent DUMÉTIER, Jean-Louis FUMEY qui donne procuration à Didier PAINEAU, Marie-Françoise GIRARDET, Agnès LAURENT et Véronique RÉVEILLON,

Ordre du jour

Secrétaire de séance : Ludovic PICOD

1. **Délibérations TEPCV**
2. **Choix du matériel informatique**
3. **Questions diverses**

Monsieur Paineau demande le rajout à l'ordre du jour de 2 points : Droit de préemption urbain et travaux dans 2 logements communaux. Le conseil accepte le rajout des ces 2 points à l'ordre du jour

1- Délibérations TEPCV

- **TEPCV - Territoire à énergie positive pour la croissance verte**

La CAGB s'est positionnée comme "territoire à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV). Elle bénéficie à ce titre de financements de l'Etat et du SYDED pour l'opération de modernisation de l'éclairage public qu'elle a initiée en faveur des communes de son territoire. Pour la commune, 56 luminaires vont être remplacés par des luminaires LED.

Les prestations qui seront réalisées dans le cadre de cette opération TEPCV feront l'objet d'un groupement de commandes. Une convention doit être validée et signée par chacun des membres.

Considérant que la commune participe à l'opération de rénovation de l'éclairage public et que ce groupement présente un intérêt, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- ▶ Approuve le recours au groupement de commandes pour moderniser le parc d'éclairage public
- ▶ Accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement jointe en annexe ;
- ▶ Autorise le Maire à signer cette convention et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution ;
- ▶ Accepte de régler les sommes dues au titre de ladite convention, correspondant à toutes les prestations exécutées dans le cadre de l'opération pour le compte de la commune ;
- ▶ S'engage à inscrire les dépenses relatives à l'opération au budget de la commune.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

- **Prestations complémentaires de fournitures et pose de matériel d'éclairage public**

Dans le cadre de l'opération Territoire à Énergie Positive, certaines des communes éligibles à ce dispositif ont souhaité pouvoir faire appel à des prestations complémentaires de fourniture et pose de matériel d'éclairage public. Pour la commune, 4 luminaires sont concernés par ses prestations complémentaires.

Les prestations qui seront réalisées feront l'objet d'un groupement de commandes. La mise en place de ce groupement, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtés dans la convention constitutive qui doit être validée et signée par chacun des membres.

Considérant que la commune participe à l'opération de rénovation de l'éclairage public et que ce groupement présente un intérêt, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- ▶ Approuve le recours au groupement de commandes pour moderniser le parc d'éclairage public
- ▶ Accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement
- ▶ Autorise le Maire à signer cette convention et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution ;
- ▶ Accepte de régler les sommes dues au titre de ladite convention, correspondant à toutes les prestations exécutées dans le cadre de l'opération pour le compte de la commune ;
- ▶ S'engage à inscrire les dépenses relatives à l'opération au budget de la commune.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

3. Matériel informatique

Présentation d'un devis de CONTACT PC de Quingey pour l'acquisition de matériel informatique
- vidéo projecteur avec tableau et support
- ordinateur portable

Le conseil municipal approuve le devis de 2 503.25 € HT et donne son accord pour ces achats

VOTE POUR A L'UNANIMITE

4. Travaux dans deux logements communaux

Monsieur le Maire présente au conseil le devis de CREAMESURE pour
- le changement de la porte du logement de la mairie - 1er étage et la condamnation de la porte du salon pour 1824 € HT soit 2188.80 € TTC
- la rénovation de l'escalier du logement 19 place de l'église (ponçage et vitrification) pour 492 € HT soit 590.40€ TTC
Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le devis présenté et autorise le Maire à le signer pour un montant de 2316 € HT soit 2779.20 € TTC.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

5. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption urbain
- pour le bien cadastré - Rue des Dolines ZE 254
- pour le bien cadastré - Chemin des Arbeux AH 141-143
- pour le bien cadastré - Rue de la Saline AD 351

6- Questions diverses.

- Bilan 2017 ONF
13 497 € de ventes de bois pour 10 879 € de travaux

17 affouagistes inscrits pour 2017/2018

- Recensement de la population 2018 : 575 habitants dont 120 habitants au nouveau lotissement Les Hauts du Crey soit 240 résidences principales.

- Travaux liaison douce Chemin des Combes : devis signé avec l'entreprise GAUTHIER pour remplacer le câble

Fin de la séance à 21h30